

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DPVI 139** Subvention et convention à l'association « Raconte Nous Ton Histoire », (10e) au titre de l'intégration.

**Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à l'association Raconte Nous Ton Histoire ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 24 000 euros est attribuée à l'association « Raconte Nous Ton Histoire » (10e), pour le projet «Ouvrons les portes» (8565 / 2013\_03749).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention 2013 DPVI 139, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Raconte Nous Ton Histoire ».

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 24 000 euros sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.